

# CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 02 septembre 2021 à 20 heures 30 minutes  
Salle de réunion

**Présents :**

M. BECK Benjamin, M. COANET Sylvain, M. DENIS Michel, Mme DICHE Séverine, Mme FAGOT Annie, Mme GERARD Sandrine, Mme IRTHUM Delphine, Mme MANDLER Charlotte, M. PERRIN Luc, M. TACHET Dominique, M. TARDY Daniel, M. VARNIER Ludovic, Mme VAUTHIER Pauline, M. VILLEMEN Yannick

**Procuration :**

Mme PAPI Agnès donne pouvoir à Mme DICHE Séverine

**Excusée :**

Mme PAPI Agnès

**Secrétaire de séance :** M. VARNIER Ludovic

**Président de séance :** M. VILLEMEN Yannick

Le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> juillet 2021 a été transmis à l'ensemble des membres du Conseil Municipal avant la présente séance. Il ne soulève aucune objection et est adopté à l'unanimité des membres présents dans la forme et la rédaction proposées.

**Demande d'autorisation d'ajout d'un point à l'ordre du jour**

M. Luc PERRIN sollicite l'autorisation d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour : Acquisition d'une parcelle forestière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

**20/2021 - Finances : Décision modificative n°2**

M. Le Maire informe l'assemblée qu'il convient d'ajuster les crédits ouverts lors du Budget Primitif 2021. Les mouvements et inscriptions de crédits sont les suivants :

Imputation	Section	Augmentation	Diminution
011- Charges à caractère général 6068 Autres matières et fournitures	Fonctionnement		6 780.00 €
065- Autres charges de gestion courante 65888 Autres matières et fournitures	Fonctionnement		7 000.00 €
011- Autres charges de gestion courante 6288 Autres services extérieurs	Fonctionnement		5 000.00 €
023- virement section investissement	Fonctionnement	18 780.00 €	

Imputation	Section	Augmentation	Diminution
21- Immobilisations corporelles 2183 Matériel de bureau et matériel informatique	Investissement	820.00 €	
21- Immobilisations corporelles 2188 Autres immobilisations corporelles	Investissement	600,00 €	
21- Immobilisations corporelles 21318 Autres bâtiments publics	Investissement	5 300,00 €	
21- Immobilisations corporelles 2184 Mobilier	Investissement	200,00 €	
21- Immobilisations corporelles 2158 Autres installations, matériel et outillage techniques	Investissement	500,00 €	
21- Immobilisations corporelles 2117 Bois et Forêt	Investissement	11 360,00 €	
021- virement section fonctionnement	Investissement	18 780,00 €	

Imputation	Section	Augmentation	Diminution
21- Immobilisations corporelles 2152 Installations de voirie	Investissement		15 500.00 €
21- Immobilisations corporelles 21311 Hôtel de ville	Investissement	3 000.00 €	
21- Immobilisations corporelles 21312 Bâtiments scolaires	Investissement	12 500.00 €	

Imputation	Section	Augmentation	Diminution
13- Subventions d'investissements reçues 1323 Départements Op. 24 : Aménagement des trottoirs	Investissement		4 900.00 €
13- Subventions d'investissements reçues 1347 Dotation de soutien à l'investissement local	Investissement	4 900.00 €	

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve la décision modificative n° 2 ci-dessus.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

#### **21/2021 - Domaine et Patrimoine : Acquisition d'une parcelle forestière**

M. Luc PERRIN expose aux membres du Conseil Municipal que les consorts VILLEMIN et LUCE propriétaires souhaitent vendre des parcelles, cadastrées section B n° 1962 et 2012 lieudit « Les petits Partages » à Girancourt, d'une superficie totale de 5 031 m<sup>2</sup> situées en zone N du Plan Local d'Urbanisme au prix de 754.65 euros.

Ces deux parcelles sont contiguës à la parcelle cadastrée B 2543 appartenant à la commune de Girancourt et pourraient faire l'objet d'un regroupement,

Considérant que l'acquisition de ces parcelles contribuera à l'intérêt du patrimoine forestier communal, à l'image de la délibération n°8/2021 du 15 avril 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide l'acquisition des parcelles section B n° 1962 et 2012 lieudit « Les petits Partages » à Girancourt d'une superficie totale de 5 031 m<sup>2</sup> au prix de 754.65 euros, propriétés des consorts VILLEMIN et LUCE

- dit que les actes d'acquisition seront réalisés par Me Virtel, notaire à Épinal et que la commune prendra en charge les frais de notaire,

- Autorise M. le Maire, ou son représentant, à procéder à l'acquisition des biens précités et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

- demande de soumettre les parcelles sus mentionnées au régime forestier dès la signature de l'acte notarié.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

N'a pas pris part au vote : M. VILLEMIN Yannick

#### **22/2021 - Forêt : Exercice du droit de préemption sur une parcelle boisée**

M. Luc PERRIN expose aux membres du Conseil Municipal que Maître Aliénor GUILLAUME (Office notarial de Port et Plage) a adressé à la Commune de Girancourt, par courrier reçu le 13 août 2021, une notification au titre de l'article L331-22 du Code forestier, dans le cadre de la vente d'un bien situé lieudit " Les petits Partages" d'une superficie de 3 266 m<sup>2</sup> cadastré parcelle B 1964, au prix de 7040 euros,

Considérant que l'article L331-22 du Code forestier ouvre un droit de préemption aux communes sur le territoire desquelles il est envisagé de vendre une propriété classée au cadastre en nature de bois et forêt et d'une superficie totale inférieure à quatre hectares,

Cette parcelle est contiguë à la parcelle cadastrée B 2543 appartenant à la commune de Girancourt et pourrait faire l'objet d'un regroupement,

Considérant que l'acquisition de cette parcelle contribuera à l'intérêt du patrimoine forestier communal, à l'image des délibérations n°8/2021 du 15 avril 2021 et n°21/2021 du 2 septembre 2021,

Vu l'avis favorable de la commission forêt, faisant suite à une visite sur place,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- Décide d'exercer le droit de préemption ouvert par l'article 331-22 du Code forestier pour la vente notifiée par Me Aliénor GUILLAUME, le 13 août 2021, portant sur la vente d'un bien situé lieudit " Les petits Partages" d'une superficie de 3 266 m<sup>2</sup>, cadastré parcelle B 1964, au prix de 7 040 euros et selon les conditions de la vente.

- Autorise M. le Maire, ou son représentant, à procéder à l'acquisition du bien précité et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

- Demande à Me Aliénor GUILLAUME de rédiger l'acte d'acquisition au profit de la commune avec le concours de Me Véronique VIRTEL, notaire de la commune pour cet acte,

- Dit que la commune prendra en charge les frais de notaires,

- Demande de soumettre la parcelle sus mentionnée au régime forestier dès la signature de l'acte notarié.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### **23/2021 - Forêt : Motion de soutien à la Fédération nationale des Communes forestières**

M. Luc PERRIN donne lecture de la motion de la Fédération nationale des Communes forestières, rédigée en ces termes :

Considérant :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,
- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur,
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

La Fédération nationale des Communes forestières, réunie en conseil d'administration le 24 juin :

- exige :
  - Le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières,
  - La révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF.
- demande :
  - Une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises,
  - Un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide de soutenir la motion de la Fédération nationale des Communes forestières.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### **24/2021 - Intercommunalité : Modification des statuts du Syndicat Départemental d'Électricité des Vosges**

M. Daniel TARDY fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Départemental d'Électricité des Vosges invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur la modification des statuts.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-20,

Vu la délibération en date du 23 juin 2021 du Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges, approuvant la modification des Statuts, tels que rédigés,

Considérant les possibilités d'interventions du SDEV dans le domaine de la Transition Energétique,

Vu le projet de Statuts inhérent,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve la modification des Statuts du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges, tels que présentés.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

## DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Après avoir donné lecture des Déclarations d'Intention d'Aliéner (D.I.A) déposées en Mairie entre le 2 juillet 2021 et le 2 septembre 2021, M. le Maire informe qu'il n'a pas exercé au nom de la commune le droit de préemption urbain sur les immeubles bâtis et non bâtis suivants :

- vente M. Guy COLIN – Section B n° 791, 792, 2382, 2384 et 2386 – lieudit Le Grand Bout en date du 8 juillet 2021,
- vente M. David BRETON – Section ZB n° 177 – lieudit Fourche de Hardemont en date du 22 juillet 2021,
- vente M. Gregory BRACHA – Section ZA n° 228 – lieudit Le Port en date du 29 juillet 2021,

M. le Maire donne lecture des décisions suivantes :

- décision du Maire n°2021/08 : signature de la convention de partenariat ALEC/Collectivités pour la valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie,
- décision du Maire n°2021/09 : signature de l'acte d'engagement avec le bureau d'études INGAÏA pour la mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre de l'aménagement du centre bourg,

↳ Communauté d'Agglomération d'Epinal :

- pris connaissance du rapport d'activités 2020 de la CAE,
- entendu la présentation de la stratégie de déploiement de la dématérialisation des demandes d'urbanismes.

↳ PETR :

- entendu la conférence-projection sur le Canal des Vosges à la salle polyvalente de Girancourt le vendredi 17 septembre 2021 à 20h00,

↳ Commission action sociale :

- noté le mardi 7 septembre prochain la tenue de la réunion de la commission,

↳ Commission affaires scolaires/RPIC :

- nouvelle répartition pour la rentrée scolaire 2021-2022 en précisant que celle-ci est faite par le directeur de l'école :

PS/MS : 25 élèves,

GS/CP : 25 élèves,

CP/CE1 : 22 élèves,

CE2/CM1 : 19 élèves,

CM1/CM2 : 22 élèves,

Soit 113 élèves

- entendu la mise en place jeudi 2 septembre de 3 composteurs pour les biodéchets de la cantine. Le personnel a été formé aux nouvelles pratiques par le Sicovad,
- entendu la mise en service du portail famille pour les réservations et paiements des prestations périscolaires depuis le 2 août 2021 et la satisfaction des parents quant à cette nouvelle formule,

↳ Commission communication :

- noté le mercredi 22 septembre prochain la tenue de la réunion de la commission et que la distribution du Girancourt Infos aura lieu à partir du mercredi 29 septembre.
- entendu le retour du questionnaire proposé dans le Girancourt Infos afin de recueillir les suggestions et répondre au mieux à l'attente des citoyens, 25 personnes ont répondu sous le format papier et 22 personnes ont complété le questionnaire sur internet,

↳ Commission forêt :

- noté l'ouverture des inscriptions et ce jusqu'au 15 novembre des travaux d'affouages 2021 dans les parcelles 4, 11 et 14 et la reconduction du tarif à 12.50 euros le stère de bois.

↳ Commission voirie :

- entendu l'attribution de la subvention dans le cadre la répartition de la DETR 2021 pour l'aménagement de trottoirs rue de Xertigny de 93 729 euros,

↳ Commission cadre de vie et environnement :

- noté le 16 septembre prochain la présentation aux élus du projet d'aménagement de la zone humide par l'agence CAUDEX,

↳ Commission bâtiment :

- entendu la décision d'entreprendre les travaux de remplacement des luminaires par du LED à l'école et à la Mairie pour 12 500 euros HT et de l'attribution d'une subvention par l'État de 4 928 euros,

↳ Puis le Conseil Municipal a :

- noté le renouvellement de l'opération de distribution de sacs jaunes dans les boîtes aux lettres par le Sicovad entre le 27 septembre et le 6 novembre prochains,

- pris connaissance du rapport d'activités 2020 du Syndicat Départemental d'Électricité des Vosges,

- entendu la mise en place et la formation du logiciel cimetière,

- noté l'arrivée à la maison des services depuis le 1 septembre dernier de Madame Sabrina ZUG qui exerce l'activité de kinésologue,

- entendu que l'ensemble des associations reprend ses activités,

- noté la signature le 31 août dernier de l'acquisition de la parcelle section D n° 687 d'une superficie de 1ha au prix de 9 800 euros propriété de Mme Pierrette MARCAILLE auprès de Me VIRTEL,

- entendu la présentation du projet et ses impacts de la réhabilitation du barrage de Bouzey par les Voies Navigables de France,

- noté le 15 septembre 2021 à partir de 9 heures au réservoir de Bouzey l'événement « J'aime la nature propre »,

- noté la prise en flagrant délit de 7 personnes au Fort de Girancourt,

- noté le remerciement de l'association Les Amis de l'École pour la subvention communale,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 22 heures.

